



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Nassera HAMZA à Mme Muriel RICHARD, Mme Béatrice DE LAVALETTE à Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoint -

M. Amirouche LAIDI

- Conseillers municipaux -

Secrétaire :

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-049 Modification de la composition du comité de direction de l'Office de tourisme

- Conseil Municipal du 22 juin 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu l'article L. 133-5 du Code du Tourisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2020 approuvant la composition du comité de direction de l'Office de tourisme,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

Nombre de pour : 34

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 8

Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, M. Xavier IACOVELLI, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Yohann CORVIS,

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 7

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique.- de réduire au nombre de 13 la composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Suresnes avec 1 représentant des hôteliers, et une majorité de 7 élus représentant le Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État

le 4 juillet 2023

et publié/affiché le 5 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes